

**DIRECTION GÉNÉRALE**  
Route de la Durance  
CS 20017  
04107 MANOSQUE Cedex  
Tel : 04.88.78.00.00  
Fax : 04.92.87.88.63  
E-mail : [safer@safer-paca.com](mailto:safer@safer-paca.com)  
[www.safer-paca.com](http://www.safer-paca.com)

Manosque, le 7 décembre 2018

### **La Convention d'Intervention Foncière, un outil au service de l'aménagement des territoires**

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire  
FR 69 707 350 112

**Le 4 décembre dernier, Patrice BRUN, Président de la SAFER PACA et Christian Burle, Vice-Président de la Métropole Aix-Provence-Marseille, Délégué à l'Agriculture, aux Parcs Naturels et aux espaces naturels, ont présenté à Peynier (13), le dispositif de Convention d'Intervention Foncière (CIF). Un outil de veille foncière et d'observation du marché foncier rural que la SAFER met à disposition des collectivités locales.**

#### **Une nouvelle CIF pour l'ensemble de la Métropole Aix-Provence-Marseille**

Jusqu'à présent, seules neuf communes du territoire métropolitain n'étaient pas couvertes par une CIF :

- 3 conventions couvraient la totalité du Pays d'Aix, celle du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et celle de Marseille Provence Métropole
- 17 communes étaient concernées par une convention propre.

A compter du 1er janvier 2019, les 92 communes de la Métropole seront couvertes par une seule convention sans pour autant perdre le lien direct de proximité avec la délégation départementale de la SAFER.

Cette dernière a pour principal objectif de renforcer la présence de la SAFER PACA sur le territoire de la Métropole Aix-Provence-Marseille pour :

- intensifier ses interventions en matière de régulation des prix,
- éviter les changements de destination,
- redynamiser le marché foncier agricole.

#### **Une convention qui s'inscrit dans le projet « zéro consommation d'espaces agricoles d'ici 2040 » de la Métropole**

Malgré une très forte présence d'espaces naturels emblématiques sur la Métropole, l'espace agricole couvre 20 % de ce territoire. S'il résiste relativement

**DIRECTION GÉNÉRALE**  
Route de la Durance  
CS 20017  
04107 MANOSQUE Cedex  
Tel : 04.88.78.00.00  
Fax : 04.92.87.88.63  
E-mail : [safer@safer-paca.com](mailto:safer@safer-paca.com)  
[www.safer-paca.com](http://www.safer-paca.com)

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire  
FR 69 707 350 112

bien à l'urbanisation, il convient de noter néanmoins une perte de près de 15 000 ha ces 30 dernières années. Des pertes particulièrement conséquentes dans le courant des années 90-2000. Depuis, le rythme de l'urbanisation s'est ralenti. Cette tendance a été confirmée dans le Projet Métropolitain de juin 2018 dans lequel a été acté un « zéro consommation d'espaces agricoles d'ici 2040 ». Cette volonté de la Métropole est notamment dictée par la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial.

Le marché foncier hors zone U (zones urbaines constructibles) sur la Métropole est très actif avec 2 705 compromis signés et notifiés à la SAFER PACA en 2017, pour 5 048 ha et 919 millions d'euros en valeurs. On peut extraire de ces 3 chiffres, 3 éléments fondamentaux :

- le quart de ces transactions en nombre a lieu dans l'espace agricole et naturel strict
- les 2/3 en superficie (sur les 5 048) soit 3 350 ha
- par contre 1/4 en valeur (sur les 919 millions).

Ce qui signifie que 2/3 des superficies vendues concernent uniquement des zones agricoles. Dans ce marché, que fait actuellement la SAFER ?

- Elle intervient à 80 reprises en préemption en révision de prix.
- Elle préempte une cinquantaine de fois par an pour éviter le changement de destination de terres agricoles.
- Elle rétrocède entre 500 et 600 ha à l'amiable selon les années.

Ce nouveau partenariat devrait permettre à la SAFER PACA d'être encore plus offensive sur ce territoire, en favorisant, notamment l'installation de jeunes en lien avec le Projet Alimentaire Territorial.

### **La Convention d'Intervention Foncière en bref**

Concrètement, dans le cadre d'une CIF, la SAFER transmet aux Collectivités en temps réel les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), ou notifications, qu'elle reçoit des notaires. La Commune peut connaître au plus tôt les éléments des ventes notifiées sur son territoire et partager son analyse de la situation dans le cadre d'un éventuel exercice du droit de préemption de la SAFER. Pour la SAFER, cela permet d'avoir accès à des informations au plus proche des ventes pour

**DIRECTION GÉNÉRALE**

Route de la Durance  
CS 20017  
04107 MANOSQUE Cedex  
Tel : 04.88.78.00.00  
Fax : 04.92.87.88.63  
E-mail : [safer@safer-paca.com](mailto:safer@safer-paca.com)  
[www.safer-paca.com](http://www.safer-paca.com)

SA au capital de 2 264 526 €  
RCS Manosque 707 350 112 B  
APE 4299 Z  
TVA intracommunautaire  
FR 69 707 350 112

évaluer la pertinence d'exercer ce droit dans le cadre de ses missions et de ses procédures règlementaires habituelles.

La CIF est donc avant tout un « lieu » de partage et d'échanges qui permet une meilleure prise en compte par la SAFER des politiques publiques mises en œuvre localement pour la préservation et la protection des terres agricoles ou ayant vocation à l'être.

La CIF permet également à la collectivité une observation en temps réel de son marché foncier rural et de bénéficier d'une analyse exhaustive annuellement. Dans ce cadre, la SAFER met aussi à disposition de la collectivité un SIG qui lui permet de visualiser à la parcelle les DIA transmises et plusieurs couches d'information liées au marché foncier passé.

Enfin, sur les territoires couverts par des CIF, peut être mis en œuvre le dispositif d'aide financière porté par la Région Sud PACA en cas de fixation judiciaire du prix suivant une intervention par préemption avec contre-proposition de prix. Il s'agit pour la Région de prendre à sa charge le surcoût que générerait le prix fixé par le TGI sollicité par le vendeur par rapport au prix auquel la SAFER aurait exercé son droit de préemption.

**Pour répondre au mieux à vos demandes d'interviews :**

**Contacts presse : Bleu Tomate**

Magali Triano – [magali.triano@bleu-tomate.fr](mailto:magali.triano@bleu-tomate.fr) / 06 20 70 11 09

Nelly Torossian – [nelly.torossian@bleu-tomate.fr](mailto:nelly.torossian@bleu-tomate.fr) / 06 58 20 01 10